



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
05/06/2024 10:26:52 VI-DEL-2024-52-DE
Mairie de Etampes, 20, rue de la République
Date de réception préfecture : 26/06/2024

Date de convocation : 19 juin 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-052

Date d'affichage : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 34

Objet : Révision du PLU – Précisions sur les modalités de concertation

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. EL M'KHANTER, M. Mehdi MEJERI représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Joël NOLLEAU représenté par Mme Claude MASURE, M. Dramane KEITA représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Franck COENNE représenté par M. Gérard HEBERT, M. Mathieu HILLAIRE représenté par M. Jacques CORBEL, Mme Camille BINET-DEZERT représentée par Mme Maryline COMMEIGNES, M. Tarik MEZIANE, représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : Mme Kadiatou LY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240626-VI-DEL-2024-52a-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2021-64 du 6 octobre 2021, prescrivant la procédure de révision du Plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation ;

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 14 juin 2024 ;

Considérant la nécessité de préciser certaines modalités de concertation au regard des évolutions techniques et organisationnelles de la collectivité depuis la délibération de prescription (et notamment la suppression de panneaux lumineux en centre-ville et la volonté de s'appuyer sur des outils existants) ;

Considérant l'objectif d'assurer une parfaite information de la population et la possibilité d'une libre expression sur la procédure de révision du PLU reste affirmée.

Après en avoir délibéré par 26 voix pour et 8 abstentions (MM. Jacques CORBEL, Mostefa GHENAIM, Maxime MARCELIN, Meziane TARIK, Grégoire TURLOTTE, Mmes Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Isabelle TRAN QUOC HUNG),

- CONFIRME, tels que définis dans la délibération n° VI-DEL-2021-64 du 6 octobre 2021 :
 - o la prescription de la procédure de révision du PLU, ainsi que les objectifs poursuivis,
 - o les principes de concertation liés à cette procédure,
- PRECISE et AJUSTE les modalités de concertation à mener tout au long de la procédure de révision, telles que décrites ci-après :
 - o Information du public de l'avancement de la procédure par le biais des outils existants (journal municipal « Etampes Info », site internet de la commune, réseaux sociaux, ...) ;
 - o Mise à disposition du public des éléments du projet de révision du PLU, au fur et à mesure de l'avancement de la procédure :
 - sur le site internet de la Ville ;
 - en libre consultation au service urbanisme (aux heures et jours d'ouverture du service) ;
 - o Mise à disposition du public de moyens pour exprimer toute observation, remarque et demande en lien avec la procédure :
 - sur un registre papier (disponible au service urbanisme, aux heures et jours d'ouverture du service) ;
 - par mail à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-etampes.fr;
 - par voie postale, à l'attention de Monsieur le Maire - Mairie d'Etampes – Place de l'Hôtel de Ville et des Droits de l'Homme – BP 109 – 91 152 ETAMPES Cedex ;
 - o Organisation de réunions publiques, notamment pour présenter le projet de PADD, ainsi que les principes qui guideront la rédaction des pièces règlementaires (zonage, règlement écrit, ...).

Pour le Maire empêché
Jean-Michel JOSSO
9^{ème} Adjoint au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 01 JUIL 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.